



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

air

Question au Gouvernement n° 1139

Texte de la question

POLLUTION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICULES FINES

M. le président. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean Dionis du Séjour. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question concrète, touchant à la vie quotidienne, s'adresse à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Il y a deux jours, l'AFSSET, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, a publié un avis très alarmant sur les particules fines, ces micropoussières en suspension dans l'air ambiant. Les plus fines d'entre elles, qui sont dues à la pollution urbaine, atteignent directement les alvéoles pulmonaires.

Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - l'INSERM -, les particules fines sont une des causes directes de l'augmentation des cancers du poumon, l'un des plus douloureux et des plus difficilement guéris. En effet, 10 % de ces cancers contractés dans les grandes villes de France seraient attribuables aux particules fines.

Or, selon cet avis, l'impact sanitaire de ces particules est déjà constaté à des niveaux moyens de pollution. Ce serait donc l'exposition régulière et continue à ces particules, même en moyenne concentration, bien plus que l'exposition à des pics, qui serait dommageable pour la santé.

Madame la secrétaire d'État, le Parlement procède actuellement à l'examen du projet de loi de mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, qui prévoit un plan ambitieux de réduction de 30 % des concentrations moyennes de particules fines dans l'air ambiant d'ici à 2015.

Pouvez-vous nous décrire les mesures que le Gouvernement compte prendre pour atteindre ces objectifs et s'attaquer à un problème qui nous inquiète, nous concerne tous et menace les plus fragiles d'entre nous ?

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Vous avez raison, monsieur le député, l'avis que l'AFSSET vient de rendre sur les particules fines est particulièrement préoccupant : il indique en effet que ce n'est pas seulement en cas de pic de pollution qu'il y a danger pour la santé, qu'il n'y a pas de seuil en deçà duquel les particules fines n'ont aucun impact sur la santé.

Qu'allons-nous faire ? Nous entendons d'abord conserver le dispositif d'alerte en cas de pic de pollution, car il est important pour les personnes les plus fragiles. Mais nous allons surtout mettre en oeuvre un plan pour réduire de 30 % la présence de particules fines dans l'air d'ici à 2015. Nous le présenterons, avec Roselyne Bachelot, à partir du mois d'avril dans le cadre du plan national santé environnement 2, dont un chapitre spécifique sera consacré aux particules.

Nous visons en priorité deux secteurs : le transport et le chauffage. Nous prendrons des mesures pour renouveler le parc existant. Ainsi, les chaudières à bois installées chez les particuliers, qui ont, en général, beaucoup plus de sept ans, sont les plus polluantes. De même, la prime à la casse et le bonus-malus facilitent le renouvellement du parc automobile.

Nous comptons ensuite augmenter le niveau réglementaire d'exigences en termes d'émission. Nous l'avons déjà fait dans le cadre du Fonds pour la chaleur d'origine renouvelable, qui est essentiellement à base de bois et que nous allons développer dans d'autres secteurs.

Enfin, toujours dans le cadre du plan national santé environnement, nous allons mettre l'accent sur les inégalités environnementales. En matière de particules, c'est un point extrêmement important, car ce sont les personnes

les plus fragiles qui en sont les premières victimes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1139

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 2009